

**RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES  
SOUSSION À:****Canada Revenue Agency  
Agence du revenu du Canada****Proposal to: Canada Revenue Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition à : l'Agence du revenu du Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)**

Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

*Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire*

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(\_\_\_\_)

Telephone No. – No de téléphone

(\_\_\_\_)

Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

**AMENDMENT TO REQUEST FOR  
PROPOSAL / MODIFICATION DE  
DEMANDE DE PROPOSITION**

<b>Title – Sujet</b> Casques d'écoute et accessoires pour ordinateur et pour téléphone	
<b>Solicitation No. – No de l'invitation</b> 1000413693	<b>Date (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj)</b> 31 octobre 2022
<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005	
<b>Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le 4 novembre 2022 (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj) at – à 2:00 P.M. / 14 h</b>	<b>Time zone – Fuseau horaire</b> EST / HNE Eastern Standard Time/ Heure normale de l'Est
<b>Contracting Authority – Autorité contractante</b> Name – Nom Chelsea Fournier, Analyste principal à l'approvisionnement	
E-mail address – Adresse de courriel <a href="mailto:Chelsea.fournier2@cra-arc.gc.ca">Chelsea.fournier2@cra-arc.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. – No de téléphone</b> (343) 552-1398	
<b>Fax No. – No de télécopieur</b> N'est pas applicable	
<b>Destination - Destination</b> See herein / Voir dans ce document	



## MODIFICATION n°005 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La présente modification à la demande de soumissions vise à :

1. répondre aux questions ci-dessous posées durant la période de soumission;
2. modifier « l'appendice 2: Critères de cotation numérique»; et
3. changer les références à « TPS/TVH » dans l'ensemble de la demande de propositions.

### QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Dans « l'appendice 1 : Critères d'évaluation obligatoires », la norme E1 exige que les soumissionnaires aient exécuté peu de commandes pour plusieurs régions. Compte tenu de la portée de la demande de soumissions (20 % technique, 80 % prix), ce critère d'évaluation décourage de nombreux nouveaux soumissionnaires compétents qui peuvent exécuter et livrer ce contrat et fournir une solution rentable pour répondre aux exigences du gouvernement si un contrat est attribué. L'exécution d'un contrat de fournitures exigera toujours qu'un soumissionnaire ait une bonne relation avec le fabricant d'équipement d'origine (FEO) et/ou le distributeur et qu'il s'agisse uniquement de la fourniture de produits commerciaux prêts à l'emploi :
- a) Le gouvernement envisagera-t-il de supprimer la condition selon laquelle seuls les soumissionnaires qui satisfont aux critères d'évaluation de l'étape 1 seront pris en considération pour une évaluation plus approfondie?
  - b) Si la réponse à la question « a » ci-dessus est NON, le gouvernement tiendra-t-il compte des références du FEO ou du distributeur avec lequel un soumissionnaire a une bonne relation pour permettre aux revendeurs autorisés d'offrir des prix concurrentiels?
- R1. a) Non.
- b) Le soumissionnaire doit démontrer qu'il répond aux critères énumérés à la norme E1 de « l'annexe 1 : Critères obligatoires ». Les soumissions qui ne satisfont pas à TOUTES les exigences obligatoires seront jugées non recevables et seront rejetées.
- Q2. Pour « l'appendice 2 : Critères de cotation numérique » le gouvernement acceptera-t-il les documents des fabricants et des distributeurs sur la durabilité, car le fabricant expédiera de son usine ou de son distributeur à partir de son entrepôt et que ces exigences sont les plus importantes en termes de durabilité à un entrepôt ou à une usine, tandis qu'un soumissionnaire ne fait que de la coordination au bureau afin de respecter les modalités contractuelles et d'assurer la livraison à temps.
- R2. Afin de démontrer comment le soumissionnaire détermine les façons dont ses produits et services réduisent les répercussions négatives sur l'environnement, la stratégie de durabilité du FEO en ce qui concerne ses produits et services peut être fournie par le soumissionnaire. Toutefois, tous les autres critères de cotation doivent représenter l'organisation du soumissionnaire. La DDP a été modifiée pour apporter de clarté.
- Q3. Étant donné que les produits demandés sont des produits commerciaux prêts à l'emploi, pourriez-vous accepter les références des FEO ou des distributeurs aux fins d'examen et d'évaluation égaux des nouveaux soumissionnaires techniquement solides?
- R3. Veuillez consulter section 4.2 « Étapes du processus de sélection » pour obtenir des renseignements sur la façon dont les soumissions seront évaluées.
- Q4. Dans « l'annexe A : Énoncé des travaux », article 4 accessoires pour les casques d'écoute existants appartenant à l'ARC, la partie # de l'adaptateur USB-C à A et la partie # 40845-01 ne sont pas mises à jour dans le fichier Excel après la modification 4 dans 1.2 ACCESSOIRES POUR CASQUES TÉLÉPHONIQUES EXISTANTS QUI



APPARTIENNENT À L'ARC (section 4.0 de l'annexe A : Énoncé des travaux) Pièce jointe 3.1 :  
Propositionfinancière.xlsx – Modifi 004, le gouvernement peut-il également mettre à jour le fichier Excel?

- R4. Conformément à l'élément 15 de la modification 004 de la demande de propositions, dans la pièce jointe « pièce jointe 3.1 : Propositionfinancière.xlsx – Modifi 004 », le tableau C a été modifié pour ajouter l'adaptateur USB-C à A et le câble de l'adaptateur Poly 3,5 mm.
- Q5. Veuillez confirmer que la TVH/TPS est en sus et payable par l'Agence conformément à la réalité et qu'elle n'est pas incluse dans le prix unitaire fixe tout compris.
- R5. Oui, conformément à « l'appendice 3 : Proposition financière » et « l'annexe B : Base de paiement », les taxes applicables sont en sus.
- Q6. Veuillez confirmer que les frais de gestion de l'environnement (FGE) sont en sus et payable par l'Agence.
- R6. Oui, les FGE seront considérés comme un montant supplémentaire et payable par l'Agence, tout comme les taxes applicables. La DDP a été modifiée pour apporter de clarté.
- Q7. Veuillez confirmer que les frais d'élimination et de recyclage sont en sus et payables par l'Agence.
- R7. Conformément à « l'appendice 3 : Proposition financière » et « l'annexe B : Base de paiement », l'Agence ne paiera aucuns frais d'élimination ou de recyclage à l'extérieur des FGE.

**MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS****1. SUPPRIMER la totalité de « l'appendice 2: Critères de cotation numérique » de la demande de propositions et la REMPLACER PAR :**

Les soumissions techniques seront évaluées séparément en regard des critères d'évaluation présentés ci-dessous. Si les critères cotés par points ne sont pas abordés dans la soumission, une note de zéro sera attribuée aux critères en question.

<b>Critères de cotation</b>	<b>Page référence ou renseignement du soumissionnaire (s'il y a lieu)</b>
<p><b>Développement durable</b></p> <p>La proposition du soumissionnaire doit décrire sa stratégie environnementale et démontrer comment ses produits, ses services et ses activités contribuent à réduire les effets nuisibles sur l'environnement.</p> <p><b>20 points</b> sont disponibles pour avoir démontré l'utilisation de pratiques durables dans chacun des domaines suivants :</p> <p><b>5 points</b> – Le soumissionnaire décrit la stratégie environnementale de son organisation.</p> <p><b>5 points</b> – Le soumissionnaire détermine les façons dont ses produits et services réduisent les répercussions négatives sur l'environnement. En ce qui concerne ses produits et ses services, la stratégie de durabilité du FEO peut être fournie par le soumissionnaire pour ce critère.</p> <p><b>4 points</b> – Le soumissionnaire décrit les pratiques exemplaires opérationnelles ou les initiatives opérationnelles de son organisation qui réduisent les effets nuisibles sur l'environnement.</p> <p><b>3 points</b> – Le soumissionnaire démontre clairement qu'il a mis en place un système de gestion de l'environnement pour réduire les effets nuisibles sur l'environnement et que l'organisation mesure le rendement environnemental de son organisation, en plus d'en rendre compte systématiquement.</p> <p><b>3 points</b> – Le soumissionnaire a mis en place un système de gestion de l'environnement qui possède une certification par un tiers (p. ex., ISO 14001)</p>	

**2. Dans l'ensemble de la demande de propositions, SUPPRIMER toutes les mentions de « TPS/TVH » et le REMPLACER PAR « taxes applicables et frais de gestion de l'environnement (FGE) ».****TOUTES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT SANS CHANGEMENT.**